

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 25 (1940)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Extrait des délibérations

de la séance commune des Conseils de direction et de surveillance de l'Union du 26 mars 1940.

1. Les conditions d'adhésion étant dûment remplies la nouvelle Caisse de **Surrhein** (Grisons) est définitivement admise dans l'Union.

Le nombre des Caisses Raiffeisen affiliées atteint ainsi **668**. C'est la 6me Caisse en Suisse romanche.

2. L'approbation est donnée à **12 crédits à des Caisses affiliées** pour une somme globale de Fr. 848.000,—. Il s'agit là principalement de crédits temporaires motivés par les besoins extraordinaires des communes.

En considération de la situation actuelle du marché de l'argent, il est recommandé aux Caisses qui ne disposent pas de réserves importantes de disponibilités d'**éviter aujourd'hui les immobilisations de capitaux en gros prêts hypothécaires à long terme**.

3. L'**assemblée générale de l'Union aura lieu dans le courant de mai à Genève**. L'ordre du jour en est arrêté.

4. La **Caisse de compensation de salaire** pour le personnel de l'Union et des Caisses affiliées étant définitivement constituée, le règlement y relatif est élaboré et adopté par les Conseils. M. Egger, reviseur en chef, est chargé de la gérance de cette Caisse.

5. La direction de l'Office de revision présente le **bilan sommaire de l'ensemble des Caisses affiliées au 31 décembre 1939**. En dépit de toutes les circonstances défavorables de l'année, de réjouissants progrès ont été réalisés encore. La **somme globale des bilans** présente une augmentation de 15 millions, soit de 3,5 %, et atteint **435 millions de francs** en chiffre rond. Le bénéfice global s'est monté à plus d'un million et a porté ainsi les réserves à Fr. 16,2 millions.

6. Quelques **rapports de revision** donnant lieu à des remarques spéciales font l'objet de la discussion et les Conseils donnent leur approbation aux mesures de circonstances qui ont été prises.

Reconstructions nécessaires

(Suite.)

Voir N° 3 de Mars 1940.

C'est avec des consciences, non avec des pierres seulement, que se reconstituent les Patries et le monde avec elles. Si la conscience gouvernait notre Europe, l'ordre règnerait partout et le monde serait en paix.

Si évidente qu'elle soit, cette affirmation exige cependant une observation préalable.

L'ordre et la paix résultent d'une conscience droite et non d'une conscience déformée, et pour que la conscience exerce son rôle normal et bienfaisant, il importe avant tout de la préserver de la déformation et de l'établir dans la rectitude. Les causes qui d'ordinaire produisent la déformation de la conscience sont les pressions du dedans, les influences délétères du dehors et certaines lacunes d'âme et d'éducation. A dessein, nous laissons de côté la folie de l'orgueil, la fermentation du plaisir pour nous occuper directement de celle qui concerne plus spécialement nos mutualités de crédit : La faim et la soif de l'argent.

Quand nous sommes dévorés par la faim ou la soif, nous ne voyons que le morceau de pain qui va vous rassasier ou le verre d'eau fraîche qui va vous désaltérer et nous courons à l'un et à l'autre avec une violence que rien ne peut contenir. Telles sont dans l'homme la faim et la soif de l'argent ; elles passionnent celui qui s'y laisse aller et elles en arrivent parfois à déformer, à aveugler, à désorienter sa conscience. Les malheureuses victimes de cette passion ne constituent point des mem-

bres au dévouement desquels nos Caisses Raiffeisen peuvent bien compter.

La passion de l'argent ne serait-elle pas la plus profonde, la plus universelle, la plus nocive de toutes les passions? Pour répondre à cette question, pas n'est besoin de nous perdre dans les hauteurs vertigineuses de la métaphysique, contentons-nous d'observer l'humanité vivante et de la prendre en quelque sorte sur le fait.

Surexcitée et déformée par la passion de l'argent, la conscience sacrifie le vrai Dieu au veau d'or. Un jour le cardinal Newman conversait avec un communiste qui reconnaissait la fausseté de sa doctrine, mais n'avait pas le courage d'abjurer son erreur. Newman prend une feuille de papier sur laquelle il écrit le mot Dieu. Puis la présentant à son interlocuteur : Qu'y lisez-vous ? lui dit-il. — Dieu, répond son ami. — Bien, ajouta le savant, et sortant une pièce d'or, il la posa sur le mot Dieu qu'elle couvrit entièrement et dit : Qu'y lisez-vous maintenant ? Le malheureux comprit et baissa la tête.

C'est l'histoire de beaucoup d'hommes qui se faisant un Dieu de l'argent, préfèrent le culte de leur idole au culte du vrai Dieu et sacrifient le devoir à l'intérêt. Ce qui prime tout, c'est le succès, l'assiette au beurre, c'est une place, un plaisir à savourer, une passion à satisfaire. Et comme l'argent est le grand moyen de contenter toutes les passions, ils ont des ambitions d'argent pour favoriser et contenter leurs ambitions d'orgueil et de plaisir. La question suprême qu'on se pose n'est pas où est le devoir, mais où est l'intérêt qu'est-ce que cette action rapportera en argent.

Que cette passion de l'argent sévisse chez les déshérités de la fortune et déforme leur conscience, cela n'est pas rare et cela s'explique : la faim aiguë de l'appétit et le besoin excuse bien des écarts de jugement et de conduite. Mais cette passion est encore plus impérieuse

se chez les riches et les intellectuels qui ne sont pas toujours intelligents disait dernièrement Monsieur Etter. Révarol a dit de Mirabeau : « Mirabeau est capable de tout pour de l'argent... même d'une bonne action ».

Parfois, la conscience sacrifie la charité à l'égoïsme et la justice à la cupidité.

Combien de possédants sont d'autant plus durs pour les autres qu'ils sont plus prodigues pour eux-mêmes. Eux, ils n'ont jamais assez ; aux autres, ils donnent toujours trop. Leur cœur est métallique et froid comme une pièce de cinq francs. Et si quelquefois, ils ouvrent leur bourse à la misère du prochain, c'est moins par compassion et par amour que par crainte et par intérêt.

J'en ai connu qui ordonnaient à leur bonne de rendre à la confiserie trois meringues que les invités n'avaient pas consommées !

D'autres esquivent silencieusement l'invitation à faire partie de nos Caisses et travaillent sourdement comme les taupes à empêcher la création d'une institution Raiffeisen dans leur petite ville de peur que le modeste travailleur se rende indépendant en acquérant un lopin de terre convoité par l'aigrefin. Ce sont des êtres malfaisants qui croient, malgré leur gain annuel de cent mille francs, se comporter royalement envers un ouvrier qui reçoit 40 centimes à l'heure. De temps en temps, ils accordent un fagot pour qu'on ne prenne pas leur forêt tout entière.

On en rencontre même quelques-uns qui font argent de tout, même de la gêne, qui font payer dix fois trop cher un prêt momentané ! Surexcitée et déformée par la faim et la soif de l'argent la conscience permet et ratifie tous les vols, tous les moyens de prendre et de ne pas rendre.

Depuis cinquante ans et plus, presque tous les krachs financiers ont été le résultat de l'absence de conscience dans le trafic de l'argent. Voir des espions et des traîtres partout, serait une manie ; mais n'en voir nulle part serait une naïveté. La Bible, il y a déjà longtemps, a déclaré que tout obéit à l'argent !

Résumons tout en un dernier mot. On a dit de l'argent qu'il est un admirable serviteur quand il sert à la vérité, à la justice, à toutes les grandes choses. Mais quand la conscience, au lieu de commander à l'argent, se laisse dominer et corrompre par lui, quand l'argent, au lieu d'être le serviteur devient le mai-

tre, quel triste maître et quelle pauvre conscience ! Il faut donc agir sur les consciences pour les arracher à l'erreur et à la déformation, les entraîner à la parfaite rectitude.

C'est très bien de ne pas négliger la technicité, la conformité aux statuts et aux directives des organes de surveillance de nos institutions. Mais ce qui importe le plus, c'est de veiller à choisir comme membres et comme contrôleurs des hommes de consciences droites. Et pour garder sa rectitude, la conscience a besoin des idées directrices, des motifs impérieux, des moyens efficaces ; elle a besoin des clartés, des impulsions et des énergies vitales qui lui viennent de Dieu, du Christ.

Toutes les réformes du monde sont inopérantes si l'homme n'est pas amélioré dans son être intime. Croire que l'association peut tout, c'est une erreur. L'association ne vaut que ce que valent les hommes qui la composent. Si la conscience règne sur ces associations, elle y met l'ordre et la paix, et elle leur donne grandeur et prospérité.

V. R.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

L'incertitude qui règne au sujet de la tournure que prendra la guerre paralyse toute velléité d'activité importante sur les marchés financiers. Les bourses sont ternes, les cours baissent... Dans notre pays, par exemple, les capitaux ne font certes pas défaut mais en considération de l'imbroglie politique internationale, ils hésitent à s'investir. Les dépôts à vue à la Banque nationale se meuvent toujours entre 700 et 800 millions de francs. Il n'y a donc pas pénurie de disponibilités mais celles-ci semblent plutôt inégalement réparties. A côté de banques disposant de réserves considérables de moyens liquides il en est d'autres par contre qui n'ont que de faibles disponibilités et même de celles qui doivent déjà recourir au crédit lombard de la Banque nationale. La circulation fiduciaire qui atteint toujours près de 2 milliards de francs montre que la thésaurisation néfaste sévit toujours. Le premier emprunt de défense nationale a été couvert, mais il est de notoriété publique que l'on escomptait une participation plus forte surtout des gros souscripteurs. On se rend compte aujourd'hui que pour être couronnés de succès les prochains emprunts de mobilisation devront être émis à des taux correspondant mieux au rendement ef-

fectif des fonds publics tel qu'il résulte de la cote en bourse. Il est à craindre que la hausse du loyer de l'argent ne s'accroisse rapidement si les corporations de droit public se voient dans l'obligation de recourir prochainement à de nouveaux et importants emprunts.

Les banques cantonales ont élevé le taux de leurs obligations de caisse à 3 ½ %, 3 ¾ % et leur centrale de lettres de gage a lancé même un emprunt au 4 %, taux qui risque d'être adopté bientôt aussi pour les obligations de caisse.

La loi de l'offre et de la demande joue son rôle naturel et malgré toute leur bonne volonté et leur désir de maintenir des taux bas les banques sont impuissantes à enrayer un renchérissement général du loyer de l'argent. Tout porte à croire ainsi qu'une hausse de ¼ % du taux hypothécaire s'effectuera au cours du second semestre de l'année.

Sur la base actuelle du marché de l'argent les **Caisses Raiffeisen** peuvent toujours considérer comme rationnelle l'échelle de taux suivante : obligations 3 ¾ %, (là où la concurrence les y oblige les Caisses pourront adopter même le 4 % pour les placements à 5 ans de terme), Caisse d'épargne 2 ¾-3 % au maximum ; compte courant 2-2 ¼ %. En ce qui concerne les taux débiteurs une hausse de ¼ % devra être prévue pour une date que chaque Caisse déterminera selon ses possibilités. Ces taux majorés seront immédiatement appliqués aux nouvelles affaires.

Choses et autres

Les Caisses Raiffeisen au Luxembourg.

Le nombre des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union centrale a passé, en 1939, de 71 à 77. Le roulement total est de 274 millions de francs luxembourgeois et le bilan atteint 79 millions. Le mouvement raiffeiseniste luxembourgeois a réalisé au cours du dernier exercice un développement remarquable. Cela prouve, une fois de plus, l'opportunité et la nécessité de ces Caisses d'épargne et de crédit mutuel, qui se répandent de plus en plus dans la campagne luxembourgeoise.

Le jubilé de l'Union Suisse des coopératives de consommation.

Il y a eu exactement 50 ans, le 12 janvier 1940, qu'a été fondée l'Union Suisse des coopératives de consommation afin de créer **davantage de solidarité** entre les diverses coopératives de consommation du pays, de **répandre l'i-**

dée coopérative et de permettre de discuter en commun les problèmes économiques qui devenaient de plus en plus importants dans la vie nationale suisse.

Partie avec un capital social d'un millier de francs, l'Union, alors simple secrétariat de renseignements économiques et de statistiques, s'adjoignait dès 1893 un magasin de gros et devint ainsi une coopérative de coopératives. Son débit qui n'était encore que de Fr. 386.000 en 1993, atteint aujourd'hui plus de 200 millions ; son capital est de Fr. 1.675.000,— ; son fonds de réserve de 10 ½ millions et l'effectif de son personnel de plus de 700 personnes. Enfin, elle groupe actuellement 540 sociétés.

Une belle manifestation raiffeiseniste en Valais-romand

Le dimanche 10 mars 1940, par un temps radieux déjà printannier, les délégués des 59 Caisses Raiffeisen du Valais romand, au nombre imposant de 250, se sont rencontrés à Sion pour l'assemblée générale annuelle de leur Fédération. Le comité avait soigneusement préparé le programme de cette réunion annuelle qui, dirigée et animée comme de coutume par le dévoué et infatigable président **M. A. Puippe**, ne pouvait que réussir. Elle fut en fait un véritable succès...

Le programme prévoyait une séance le matin à 9 ½ h., un service divin, le dîner en commun à midi et une séance de relevée à deux heures. Le programme était donc copieux.

M. Puippe, président, a ouvert la séance du matin, dans la salle du Cinéma Lux, en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les raiffeisenistes et à leurs hôtes du jour **M. Oscar de Chastonay**, président du Conseil d'Etat, **M. de Torrenté**, préfet de Sion, **M. Victor de Vera**, vice-président de la ville de Sion, **M. E. Bücheler**, reviseur à l'Union suisse, **M. Cyrille Michelet** et **Cyprien Michelet**, les conférenciers, ainsi que les représentants de la presse.

L'ordre du jour prévoyait tout d'abord deux conférences, l'une de **M. Cyrille Michelet**, directeur de la Fédération des producteurs de lait, qui parla de « **L'importance de la technique de la comptabilité agricole** » et l'autre de **M. Cyprien Michelet**, professeur à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, sur « **Les syndicats pour la vente des fruits et légumes** ». Relatons que les deux conférenciers sont les fils de **M. Michelet**,

inst., qui fut pendant de longues années le caissier de la Caisse de Nendaz. Par leurs exposés clairs et bien documentés, les deux conférenciers ont su intéresser leurs auditeurs. Au cours de la discussion qui suivit, plusieurs délégués soulignèrent l'utilité de l'introduction d'un système de comptabilité simple et bien approprié dans les familles paysannes. On estime toutefois que certains cours d'introduction seraient utiles moins peut-être pour donner aux paysans les notions de technique comptable nécessaires que pour dissiper les préjugés qui existent dans ce domaine et encourager les gens à enregistrer le résultat de leur travail et à dresser périodiquement un petit bilan de leur situation. Une comptabilité — même tout à fait rudimentaire — permet des constatations et de salutaires réflexions, et procure ainsi des avantages qui récompensent largement les peines qu'elle réclame.

A l'issue de cette première séance les congressistes se sont rendus à l'Eglise St-Théodule où avait lieu un culte avec messe célébrée par **M. le Chanoine Werlen**, président de la Fédération du Haut-Valais, avec sermon de circonstance de **M. le Dr. E. de Preux**, supérieur du grand séminaire. Ce distingué orateur exalta les valeurs morales et spirituelles du travail mutualiste selon le programme chrétien de Raiffeisen et parla ensuite de l'idéal d'un père de famille économe. L'économie et l'épargne rendent indépendant ; elles sont une précieuse garantie de la famille. Peuple économe, peuple heureux. En favorisant l'épargne, les Caisses Raiffeisen travaillent pour le bonheur de la famille et la grandeur de la patrie.

Pendant ce temps, tout était admirablement préparé à l'Hôtel de la Planta, pour le dîner en commun. A l'heure fixée, la grande salle, agréablement décorée, se remplit jusqu'à la dernière place et un menu bien et rapidement servi donna satisfaction à chacun.

Mais à 14 heures déjà le travail reprenait. **M. Puippe**, président, ouvrit la séance administrative par quelques mots de circonstance. **M. Jacquod**, secrétaire, donna ensuite tout d'abord lecture d'un procès-verbal fidèlement et excellemment rédigé de la réunion de l'an dernier à Finhaut, puis **M. Jos, Marie Clerc**, caissier de la Fédération présenta l'état des comptes. Les deux rapporteurs furent vivement remerciés de leur travail. La fortune de la Fédération se chiffre à Fr. 1968.45 ; sur la proposition du président les dons sui-

vants ont été votés par l'assemblée : Fr. 100.— au Don national, Fr. 50.— aux sinistrés de Saxé, Fr. 50.— à l'Institut des sourds-muets de Bouveret et Fr. 100.— à l'Héroïque Finlande.

Dans un magnifique rapport présidentiel **M. Puippe** a rappelé la fondation des deux nouvelles Caisses de Champéry et de Vouvry, qui a porté à 59 le nombre des Caisses de la Fédération. Avec les 49 Caisses du Haut-Valais, **le canton compte donc actuellement 108 Caisses locales avec 9241 membres. La somme global des bilans atteint Fr. 28.3 millions. Le nombre des titulaires de carnets d'épargne dépasse 15.300. Le roulement a été de 44 millions l'an dernier et le bénéfice net réalisé de Fr. 76.296 a porté les réserves globales à Fr. 994.279.** **M. Puippe**, qui s'est donné la grande peine, cette année encore, d'assister à presque toutes les assemblées des Caisses locales, fait part de ses constatations et ne manque pas de donner aux délégués de judicieux conseils en précisant les devoirs et les responsabilités des dirigeants d'une Caisse locale. Il se montre dur mais juste pour ceux qui ne prennent pas leur tâche au sérieux. Mais le président rend par contre un vibrant hommage aux caissiers et membres des comités qui se dévouent inlassablement pour la noble cause raiffeiseniste, et dont plusieurs sont à la brèche depuis 25-30 ans. **M. Puippe** rappelle également pieusement la mémoire des disparus au cours de l'année : **M. M. Jean Baptiste Crettaz**, Vissoie, **Victor Morand**, Ayent, **Edmond Chappot**, Charrat, **Blanc**, **Massongex** ; nous garderons à tous un souvenir reconnaissant. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire, ainsi que celle de **M. le Dr Stadelmann**, président du Conseil de surveillance de l'Union et de **Mme Puippe**, l'épouse de notre cher président.

M. Bucheler, reviseur, — qui représentait l'Union suisse à la place de **M. Heuberger** malheureusement empêché, — a adressé ensuite aux raiffeisenistes valaisans le salut de l'Association nationale et a engagé les Caisses à redoubler d'efforts, de vigilance et de prudence pour rester fortes matériellement et moralement et toujours bien à la hauteur de toutes les tâches qui pourront leur incomber dans ces temps de guerre. L'heure présente exige de la discipline et de l'esprit de sacrifice non seulement de nos soldats mais aussi de ceux qui sont à l'arrière, du peuple tout entier. Tout doit être mis en

œuvre pour maintenir un rythme aussi normal que possible à la vie économique et sociale du pays. Les raiffeisenistes suisses doivent former en quelque sorte un corps d'armée économique compacte et bien discipliné, décidé à servir le peuple et la patrie.

M. Oscar de Chastonay, président du Conseil d'Etat et directeur des finances cantonales, prononça ensuite un important discours qui lui fournit l'occasion de rendre hommage au rôle bienfaisant que jouent les Caisses Raiffeisen pour la défense des intérêts moraux et matériels de la classe agrivole. Le distingué magistrat constate que le mouvement raiffeiseniste est une véritable puissance économique et sociale, une base sur laquelle s'édifiera un avenir meilleur. En véritable chef d'Etat, l'orateur parle ensuite avec sincérité et courage des devoirs de l'heure présente. L'Etat ne peut pas tout faire : les mutualistes peuvent et doivent le décharger de certaines tâches. La lourde mission du gouvernement est actuellement de prendre toute les mesures utiles pour assurer l'indépendance du pays. Chacun doit comprendre qu'il est tenu de prendre part à tous les sacrifices qui seront nécessaires, comme cela se doit dans un pays démocratique. La magistrale allocution de M. Chastonay a été saluée par de très vifs applaudissements.

La forte impression qu'a laissée de nouveau cette manifestation annuelle de la Fédération constituera certainement pour tous les participants un stimulant, un encouragement à toujours bien remplir leur tâche journalière afin de rendre le mouvement toujours plus prospère et utile au canton et au peuple valaisan. **Ch.**

Nouvelles des Caisses

ECUVILLENS (Fribourg).

Le dimanche 18 février, la Caisse Raiffeisen d'Ecuvillens tenait son assemblée annuelle. Les débats furent dirigés par M. le juge de paix **E. Chavaillaz**, président du Conseil de surveillance en remplacement de M. Galley, syndic, empêché.

Après les souhaits de bienvenue, **M. le rév. curé Schneuwly**, caissier, détaille les comptes de l'année écoulée. Le roulement en 1939 fut de 329.000 francs, le bénéfice de 937 francs. Le bilan est actuellement de Fr. 290.844.— et le fonds de réserve atteint le montant de Fr. 8212,05.

Le président de l'assemblée remercia vivement le caissier et le comité de direction de leur gestion. Il fit d'utiles remarques aux sociétaires sur la *nécessité d'effectuer les modestes amortissements prévus*. Le conseil de surveillance, en tenant compte des possibilités des débiteurs, veillera à

l'observation ponctuelle des engagements pris.

MM. Chenaux Eugène, conseiller communal, **Zamofig**, instituteur, et **Eugène Chavaillaz**, juge, au terme de leur mandat, furent réélus par l'assemblée, après que le secrétaire du conseil de surveillance eut relevé leurs mérites et adressé à un méritant collègue du conseil, **M. Casimir Chenaux**, alité depuis six mois, une pensée d'affectueuse sympathie.

M. Biolley Robert, secrétaire du comité de direction, avec sa franchise habituelle, stigmatisa l'insouciance de trop de nos jeunes gens qui n'ont aucune notion de l'économie et qui au moment de s'établir s'étonnent de voir la Caisse leur refuser un crédit. Les dirigeants, selon l'esprit raiffeiseniste, attachent autant d'importance aux valeurs morales qu'aux garanties matérielles. Une renaissance est nécessaire dans ce domaine et l'orateur mit en garde parents et autorités à ce sujet.

Revenant sur la question des amortissements, **M. Biolley**, rappela qu'en tout temps le caissier accepte des versements et qu'il faut s'en souvenir quand les rentrées d'argent, durant l'été, sont plus importantes.

M. Chavaillaz qui s'acquitta avec bonheur de sa tâche présidentielle, invita en terminant chaque sociétaire à toucher l'intérêt de sa part sociale (cent sous) ce qui mit un heureux point final à cette réjouissante assemblée. **E. M.**

MARLY (Fribourg).

Presque tous les membres que la mobilisation, la maladie ou d'urgentes occupations ne retenaient pas, se sont rendus, samedi soir, 24 février, à la salle paroissiale pour l'assemblée générale de notre Caisse. C'est devant une assemblée de 60 membres que **M. Charles de Gottrau**, président, donna lecture de son rapport. Après un souhait de bienvenue aux présents et un hommage aux absents que le devoir retient à nos frontières, notre président donne un aperçu très suggestif de l'activité de la Caisse et du comité durant l'année écoulée.

Malgré la guerre, l'année fut normalement bonne pour notre Caisse, meilleure que 1938. *Les dépôts ont augmenté de plus de 30,000 francs*, d'excellents prêts hypothécaires ont été faits permettant un placement très rentable des capitaux dont nous disposions en 1938. La période de crainte et d'incertitude de septembre n'a été marquée que par des retraits insignifiants. Le résultat de l'exercice est satisfaisant quoique le bénéfice restât très modeste : 600 fr. seulement.

Le comité de Direction a tenu 11 séances et a fait 13 inspections de caisse. Il a accordé 14 nouveaux prêts et en a refusé 5. Le président rappelle que la Caisse Raiffeisen n'est pas un institut de bienfaisance destiné à donner satisfaction aux mauvais débiteurs dont les autres banques ne veulent pas. *Elle n'accorde de prêts que lorsque cela doit être vraiment utile au débiteur, même si les garanties sont solides.*

Enfin le président fait appel non seulement aux emprunteurs mais aussi aux déposants, en plaçant leur argent à notre Caisse ils feront en même temps œuvre de solidarité pour la paroisse et œuvre d'utilité personnelle vu les avantages que leur offre notre Caisse.

Le caissier, **M. le Révérend Curé Monnard** laisse ensuite parler les chiffres, se contentant de commenter les « compte et bilan » dont un exemplaire a été remis à chaque membre. Il fait remarquer en particulier *le chiffre du bilan : 652.170,90 fr.* qui place notre caisse dans les premières de Fribourg-romand. Ce chiffre augmente d'année en année quoique notre Caisse soit située dans le voisinage immédiat de la ville de Fribourg qui ne manque pas de banques très sérieuses. C'est un signe de la confiance dont elle jouit de la part des déposants. Cette confiance est certainement justifiée ; c'est ce que manifeste entre autres l'état du bilan. En effet, à l'actif figurent les prêts hypothécaires par 467.000 fr. ; les prêts aux communes et paroisses par 64.000 francs. Donc le 72 % environ de l'argent qui nous est confié est garanti par des immeubles sis dans la paroisse, avant tout des propriétés agricoles ; 10 % est prêté aux Communes et paroisses et 10 % seulement est prêté contre cautionnement. Ces derniers prêts d'ailleurs ne présentent aucun danger ; en effet ce 10 % (60.000 fr.) se répartit en 50 débiteurs habitant la paroisse et présentant des garanties morales et réelles (cautionnement, nantissement, engagement de bétail) connues des comités. D'ailleurs en 14 ans d'activité notre caisse n'a subi aucune perte.

Il convient de signaler le beau montant de l'épargne : 228.000 francs, réparti en 289 carnets, comme aussi les dépôts contre obligations 365.600 francs. Le mouvement général est de 1.091.475,55 francs et le nombre des membres est actuellement de 103.

Le caissier se plaît enfin à remercier les comités et tout spécialement le comité de Direction, faisant remarquer à l'assemblée le dévouement de ses membres qui travaillent absolument gratuitement et souvent ne retirent de leur peine que de la méchanceté de la part de ceux auxquels il n'est pas possible de donner satisfaction. Le caissier remercie très spécialement **M. Charles de Gottrau**, président modèle, qui n'épargne ni son temps, ni sa peine, ni son auto quand il s'agit d'un service à rendre à la Caisse. Les applaudissements de toute l'assemblée prouvent combien tous les membres sont attachés à leur président et savent apprécier son dévouement.

Il n'est pas permis d'oublier les membres : déposants et emprunteurs, ceux-ci reçoivent un merci très particulier pour leur exactitude à payer vraiment exemplaire. Le nombre des retardataires est presque nul, ce qui assure à la Caisse une prospérité incontestable.

Enfin **M. César Wicht**, président du Conseil de surveillance fait un rapport circonstancié sur l'activité du dit conseil, d'où il ressort que l'assemblée peut, en toute tranquillité approuver les comptes et en donner décharge au Comité de direction.

Réconfortante assemblée tant pour les dirigeants que pour les membres : chacun sent qu'il ne s'agit pas avant tout de finances mais d'entraide dans un domaine où si souvent la rapacité des uns est cause de détresse et de ruine pour les autres. C'est l'esprit chrétien appliqué pratiquement à un domaine dont il est très souvent exclu. **M.**

COLLONGE-BELLERIVE (Genève)

La 11^{me} assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 24 février 1940 à la salle communale de Collonge sous la présidence de *M. Marcel Thorens*, président du Comité de direction, Malgré la mobilisation et quelques malades, 35 personnes étaient présentes. Notre Caisse compte 28 membres; il y a eu deux décès et deux entrées.

Le président rappelle la célébration du 10^{me} anniversaire de la fondation de la Caisse l'an dernier. Il passe en revue les événements actuels, la situation de l'agriculture, les récoltes déficitaires de la plupart de nos exploitations paysannes. Année néfaste marquée par la guerre et la mobilisation générale. Il adresse un patriotique salut à tous ceux qui, obéissant à l'appel du pays, ont abandonné leurs foyers pour revêtir l'uniforme et partir aux frontières. Il salue l'héroïque Finlande et nous demande de remercier la Providence qui a bien voulu, jusqu'ici, éviter à notre cher pays les horreurs de la guerre. Notre Caisse, dit-il, a maintenu ses positions malgré des circonstances difficiles; il engage les sociétaires et les déposants à redoubler d'efforts pour que notre petite banque communale continue à remplir ses tâches multiples et bienfaisantes. Il remercie les membres des deux Comités et tout spécialement le caissier pour leur collaboration et le gros travail fourni au cours de l'exercice écoulé.

M. Lépine, caissier, donne ensuite lecture des comptes. Bilan Fr. 217.449,60. Roulement Fr. 389.546,—. Bénéfice Fr. 1096,12, portant les réserves à Fr. 2878,30. L'épargne atteint le beau chiffre de Fr. 105.544,50. Les obligations figurent pour Fr. 78.200,—. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que l'an dernier, ce qui est un réjouissant indice de stabilité. Les sommes bloquées à St-Gall et les prêts consentis à nos membres représentent Fr. 192.653,10. Actuellement toutes les sociétés locales travaillent avec nous, signe évident d'une confiance entière et réfléchie.

M. le curé Michel, président du Conseil de surveillance, donne lecture de son rapport. Les pointages effectués et l'examen des diverses pièces confirment que le caissier a encore rempli sa tâche difficile avec zèle et ponctualité. Il en est de même des membres des deux Comités que *M. le curé* remercie pour leur dévouement. Notre population continue d'entourer notre Caisse de sa sympathie. *M. le curé* manifeste son désir d'abandonner ses fonctions qui, déclare-t-il, doivent être confiées à un laïque. Comme par le passé il continuera à s'intéresser à notre institution, à participer à ses réunions; il lui conservera tout son appui et toute sa sympathie.

Le président remercie *M. le curé* et se déclare contristé par sa décision. Il le prie de surseoir à une solution définitive et à conserver la présidence du Conseil de surveillance cette année encore. Cet objet sera porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale de 1941. Cette proposition est accueillie par les acclamations de l'assemblée et finalement acceptée par *M. Michel*.

Il est procédé à la nomination des scrutateurs et à la réélection des membres du Comité de direction et du Conseil de

surveillance dont les mandats arrivent à terme.

Puis il est procédé à l'appel nominal et au paiement de l'intérêt de la part d'affaire.

Monsieur le curé Bianchi, membre de la Caisse, auquel le président donne la parole, se dit heureux de se retrouver à Collonge dans de telles circonstances. Il évoque des souvenirs se rapportant à l'âge héroïque de la fondation des premières Caisses à Genève et marque le chemin parcouru dès cette époque. Il souligne le développement et les services rendus par la Caisse locale. Il insiste avec force sur la nécessité d'y maintenir intact l'esprit de solidarité et d'entraide qui permet seul un travail social tout imprégné d'un véritable sens chrétien des relations entre semblables. Il faut que le mot « *Servir* » devienne un drapeau pour tous nos membres afin que nos Caisses de crédit mutuel remplissent toujours mieux et toujours plus le but de ses fondateurs.

M. Thorens remercie *M. le curé Bianchi* de ses fortes paroles; il réitère sa gratitude au caissier et lève la séance à 22 h. 15.

Le chroniqueur.

COMPESIERES (Genève).

La Caisse de Compesières a tenu son assemblée générale annuelle le 12 février 1940.

M. Marcel Munier, président, présente le rapport du Comité de Direction. Il rappelle que l'année écoulée a été lourde de difficultés et de soucis occasionnés par la mobilisation de guerre et par des conditions atmosphériques déplorables. Malgré cela, le résultat du dernier exercice de notre Caisse locale a été satisfaisant. Les événements n'ont pas eu une répercussion défavorable sur elle. Il n'y a eu qu'un seul retrait injustifié qui a été la cause de la diminution du chiffre du bilan (Fr. 333.999,45 au lieu de 367.449,— en 1938). Nos sociétaires et nos déposants ont su garder du calme et une confiance qui leur font grandement honneur. D'ailleurs, nous avons toujours une somme importante disponible à la Caisse centrale de l'U. S., pour être en mesure de satisfaire aux retraits éventuels de fonds.

Le bénéfice réalisé a été de fr. 2779,80. Le Comité de Direction a décidé de payer un intérêt de 4 % aux parts sociales, soit fr. 354. Le solde, c'est-à-dire fr. 2425,80 a été versé au fonds de réserve qui atteint fr. 12.294,35.

En dépit des temps difficiles et à deux ou trois exceptions près, *le paiement des intérêts s'est normalement effectué*, ce qui prouve que nos sociétaires font de louables efforts pour répondre ponctuellement à leurs engagements. Par contre, il y a des amortissements en souffrance. Le Comité de Direction tient compte des circonstances spéciales engendrées par la mobilisation, mais il tient aussi à rappeler que des amortissements appropriés doivent continuer à se faire.

Le Comité de Direction s'efforcera de maintenir au cours de l'année 1940 les taux débiteurs de l'exercice écoulé, c'est-à-dire 4 % pour les 1^{ères} hypothèques et 4 ½ % pour les 2^{èmes} rangs et les cautions.

M. Munier conclut en constatant que notre caisse réalise, cette année encore, un résultat appréciable, dont nous pouvons nous réjouir. Il remercie tous ceux qui, de

près ou de loin, contribuent à la bonne marche de notre institution et tout spécialement, *M. Charles Boymond*, le dévoué caissier, à qui nous devons, en grande partie, les beaux résultats obtenus.

Ce dernier donne ensuite connaissance du rapport financier de l'exercice écoulé. Au 31 décembre 1939, notre caisse comptait 90 sociétaires contre 88 à fin 1938. Si le total du bilan est en diminution de francs 33.500 sur celui de 1938, cela provient du mouvement des comptes courants disponibles à vue sur lesquels les retraits ont dépassé les versements. Il n'y a rien là que de très normal puisque les fonds déposés à vue sont à la disposition immédiate des créanciers qui en usent suivant leurs besoins réels. En revanche, les comptes d'épargne et les obligations à terme sont en augmentation. Aux termes de la loi fédérale sur les Caisses d'Épargne et Banques, la Caisse de Compesières détient à ce jour, comme fonds propres au total: francs 21.144,35, qui constituent déjà une bonne assise de la caisse et lui permettent d'envisager l'avenir sans trop d'inquiétude.

Monsieur le Curé Ad. Dusseiller, président du Conseil de Surveillance, déclare que, dans la tourmente de l'heure présente, notre institution doit rester forte financièrement et moralement. Or, elle le sera surtout dans la mesure où les débiteurs satisferont à leurs engagements. Une saine discipline doit être maintenue en particulier dans le paiement des intérêts et des amortissements convenus. C'est avec une vive satisfaction que le Conseil de Surveillance constate que, malgré les événements douloureux qui impressionnent l'opinion, les dépôts confiés à notre Caisse se sont maintenus normalement et qu'un bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent a pu être réalisé.

La fidélité et l'appui bienveillant que nous témoignent les sociétaires et les déposants sont pour les organes dirigeants un précieux encouragement à persévérer dans leurs efforts pour assurer la sécurité et la prospérité de notre caisse locale.

Enfin, *M. Louis Chillier*, Secrétaire de la Corporation genevoise des Travailleurs de la terre, donne d'utiles renseignements sur l'arrêté du Conseil fédéral du 20 décembre 1939, réglant provisoirement le paiement d'allocations pour perte de salaire aux travailleurs en service militaire actif. *L. B.*

ALLE (Jura bernois).

Cette Caisse vient de clore son 14^{me} exercice par l'assemblée générale tenue le 3 février 1940, pour l'approbation des comptes et du bilan de 1939.

Dans la belle salle de la Maison des œuvres, le président du Comité de direction, *M. Jos. Gurba, fils*, préside la séance à laquelle assistent environ 70 sociétaires.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, les assistants entendent les rapports détaillés et circonstanciés du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier, *M. Jos. Nussbaumer*, instituteur. Les divers postes des comptes et les faits les plus marquants sont relevés.

Afin que chacun puisse se rendre compte de l'importance de notre Caisse qui prend

le premier rang parmi les Caisses du Jura, nous empruntons au bilan, les chiffres suivants :

L'effectif des sociétaires est en augmentation de 11 sur l'année 1938 et indique 103 membres.

Le roulement d'affaires a atteint 1 million de francs en chiffres ronds, pour 2400 opérations de caisse.

Le chiffre du bilan s'est augmenté au cours de 1939, de Fr. 115.000 et atteint le total de Fr. 608.000. C'est là le progrès le plus important réalisé par notre Caisse depuis sa fondation.

Les prêts accordés par la Caisse figurent par Fr. 515.000 répartis sur 325 emprunts. 376 carnets sont en circulation ainsi que 112 obligations. Les taux appliqués tant pour les créanciers que pour les débiteurs sont favorables et contribuent, avec la confiance née d'une saine administration, au développement réjouissant de l'activité de notre Caisse.

L'assemblée accepta à l'unanimité les comptes présentés et en donna décharge aux organes responsables ; après quoi, il fut procédé à la répartition de l'intérêt de la part sociale.

Excellente soirée dans sa simplicité, belle assemblée, où les participants savent apprécier les succès réalisés et sont heureux de voir se développer toujours davantage, toujours mieux le principe de l'entraide mutuelle dans le crédit rural.

RECLERE (Jura bernois).

Mercredi 21 février, Réclère célébrait le 10^{me} anniversaire de la fondation de la Caisse Raiffeisen. Tous les membres étaient présents à l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal par M. Schaffter, de l'assemblée précédente, M. Lachat, président du Comité de direction, lut un intéressant rapport sur l'origine des Caisses Raiffeisen, et spécialement sur celle de Réclère et sur son activité.

Cette activité, le caissier M. R. Jolissaint, la confirma par les chiffres, qui prouvent aussi sa prospérité : le bilan se monte à Fr. 72.398.—. Le nombre des sociétaires est de 39.

M. le curé Garnier, président du Comité de surveillance dans son rapport souligne la bonne marche de la Caisse. Il remercie spécialement les membres des Comités pour leur dévouement et plus particulièrement le caissier, cheville ouvrière de la Caisse.

Après l'approbation des comptes, une conférence sur les origines de l'agronomie et sur le rôle des engrais dans la vie de la plante fut donnée par M. le curé, auquel nous présentons, encore une fois, tous nos remerciements.

La Caisse Raiffeisen est un trait d'union entre les habitants de notre petite commune et, cette union, une séance comme celle-ci ne peut que la renforcer.

L'heure du départ est trop tôt venue, chacun s'en retourna dans son foyer, heureux d'avoir passé une si agréable soirée.

BROT-PLAMBOZ (Neuchâtel).

Le 1^{er} février 1940 à 20 heures au Restaurant des Petits-Ponts notre Caisse Raiffeisen eut sa troisième assemblée générale. Environ les deux tiers de nos 34 sociétaires y assistaient. Les absents furent en partie

retenus à la maison par le mauvais temps et en partie par la mobilisation.

Après les rapports des deux présidents MM. Albert Robert au Joratel et Etienne Haldimann à Brot, rapports substantiels et bien rédigés, où les deux présidents constatent une bonne tenue des livres et des comptes et adressent des remerciements aux débiteurs qui remplissent ponctuellement leurs devoirs envers leur Caisse, le caissier-remplaçant donne un aperçu financier de l'institution.

Le roulement a été de 168.848 fr. et la somme du bilan se monte à 90.187 fr. Au passif : Caisse d'épargne 78.995 fr. Obligations 7000 fr. Parts sociales 3375 fr. A l'actif : Prêts à terme 41.175 fr. Placés à l'Union en compte-courant 48.024 fr.

Le mobilier, un coffre-fort, a été amorti de la somme de 160 fr. et figure encore au bilan pour la somme de 200 fr. Les frais d'installation ont été complètement amortis l'année précédente. Le bénéfice net, après l'octroi de 2 % net de dividende aux parts sociales a été de 240 fr. Cette somme est versée au fonds de réserve qui se monte à 306 francs. M. P.

LA CHAUX-DE-FONDS (Neuchâtel).

Le 7 février, les membres de la Caisse locale étaient réunis pour assister à la 10^{me} assemblée générale annuelle.

Après avoir souhaité une cordiale bienvenue à l'assistance, M. Charles Ummel, président du Comité de direction, donne la parole à notre talentueux secrétaire Charles Kaufmann pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1939. Puis M. Ummel, au cours d'un exposé magistral fait un tour d'horizon et commente les événements tragiques de 1939. Il en analyse ensuite l'influence sur la marche de notre Caisse et constate qu'elle a continué, malgré tout, sa marche ascendante. Notre cher président exhorte chacun à garder son calme et son sang-froid et à continuer à vaquer avec confiance à ses occupations quotidiennes. Après avoir adressé un salut à l'armée et à ceux de nos membres qui sont sous les drapeaux, il termine en recommandant à chacun de rester fidèle à la cause raiffeiseniste et de faire une chaleureuse propagande pour amener toujours plus d'adhérents.

C'est ensuite au caissier, M. A. Pettavel, à illustrer par des chiffres les paroles réconfortantes du président. Comme d'habitude, les membres ont reçu avec la convocation un extrait des comptes, aussi est-il facile de les commenter et de souligner le progrès appréciable de la Caisse au cours de 1939. Le compte de réserves s'est augmenté du bénéfice net de Fr. 444,20 et atteint presque Fr. 2000.—. Le bilan atteint Fr. 129.034,50. Le caissier remercie les comités pour leur appui, et les membres pour le zèle qu'ils déploient généralement dans l'exécution de leurs engagements. Il constate avec satisfaction que les comptes révèlent peu de paiements d'intérêts ou d'amortissements arriérés.

M. Paul Gerber, président du Conseil de surveillance, exprime l'avis de ce Conseil sur l'exercice écoulé. Il rappelle que depuis plusieurs années les deux Conseils tiennent ordinairement séance en commun, et que cette pratique s'est révélée bonne pour la

gestion de la Caisse. Il relève que les contrôles au cours de l'année ont été faits régulièrement et n'ont donné lieu à aucune remarque. M. Gerber s'étend ensuite sur les difficultés que rencontre notre paysan montagnard dans tous les domaines. Il déplore la trop grande incompréhension des autorités fédérales et cite quelques chiffres d'importation de produits qui prouvent en effet que notre agriculture n'est pas suffisamment protégée.

Les comptes de l'année 1939 sont ensuite approuvés par toute l'assemblée.

Puis c'est le moment de l'appel et de la répartition du dividende qui ranime la bonne humeur et fait réapparaître les sourires sur tous les visages.

En résumé, assemblée vivante et réconfortante, digne du beau résultat du 10^{me} exercice de la plus ancienne Caisse neuchâteloise. A. P.

LA COTE-AUX-FEES (Neuchâtel).

Notre Caisse Raiffeisen a tenu le 10 février sa 2^{me} assemblée annuelle. 36 membres sur 59 qu'elle compte actuellement étaient présents.

Un fait réjouissant c'est que les dépôts d'épargne ont été supérieurs à ceux de l'année passée. Le nombre des carnets a augmenté de 39 et le montant des dépôts de Fr. 34.439.—. Quant au chapitre des obligations il est aussi en progrès de Fr. 4000.—. Les fonds provenant des nombreux dépôts et du remboursement d'anciennes dettes ont été utilisés pour l'octroi de 20 nouveaux prêts, pour une somme globale de Fr. 46.675.—. Au 31 décembre 1939, le montant des prêts accordés était de Fr. 76.845.—.

Le bénéfice disponible réalisé cette année permit d'amortir complètement le mobilier, de payer un intérêt de 2 % aux parts sociales et de verser Fr. 197,87 au fonds de réserve.

Le roulement a été de Fr. 314.089,83 avec 885 opérations. La somme du bilan est de Fr. 108.975,86 en augmentation de Fr. 46.916,70.

8 nouveaux membres ont été admis.

Les comptes sont ensuite approuvés et les membres des Comités soumis à réélection confirmés dans leurs fonctions.

Le caissier, M. Emile Grandjean, fait ensuite un exposé très suggestif des avantages accordés tant aux créanciers qu'aux débiteurs.

L'assemblée vote enfin à l'unanimité la proposition suivante faite par le Comité :

« Lors du décès d'un des membres de la Caisse, chaque sociétaire versera Fr. 0.50 ; la somme ainsi recueillie sera remise à la famille du défunt. »

GRANGES (Valais).

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 17 février à la salle bourgeoise.

M. Jérémie Aymon, président, ouvre la séance en souhaitant à tous la bienvenue et en saluant M. Puiippe, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-romand, qui a bien voulu répondre à notre invitation.

Le président du Comité de direction fait son rapport. En dépit de toutes les circonstances défavorables de l'année écoulée, no-

tre Caisse continue à progresser et à prospérer. Les débiteurs ont continué à remplir loyalement leurs obligations envers la Caisse. Les dépôts d'épargne ont augmenté de Fr. 17.300,— et s'élèvent ainsi à Fr. 116.200. Le bon résultat de l'exercice permet de faire bénéficier les débiteurs de taux toujours plus avantageux.

M. Aymon termine en remerciant le Conseil de surveillance pour sa franche collaboration, ainsi que le caissier pour son travail dévoué et sa serviabilité. Si la Caisse va toujours de l'avant — dit le rapporteur — c'est avant tout au caissier qu'elle le doit !

M. P. Mabillard, caissier, donne ensuite lecture de son rapport et des compte et bilan.

Puis, c'est au tour de M. le Rd curé Massey de présenter le rapport du Conseil de surveillance dont il est le dévoué président. Après avoir expliqué le rôle de ce Conseil, il nous dit que le bilan est de Fr. 152.210,—, que le bénéfice a été de Fr. 841,— et que les réserves s'élèvent à Fr. 2401,—. Le Conseil a pu constater que les livres étaient tenus toujours bien à jour par le compétant caissier. De son côté, le Comité de direction a rempli sa tâche avec prudence et dans un respect absolu des statuts. La Caisse n'a que des actifs de bon aloi. Dans la tourmente de l'heure présente on aurait pu craindre que certains débiteurs ne prissent prétexte des difficultés financières pour s'autoriser à négliger leurs devoirs. Il n'en est heureusement rien jusqu'à ce jour et nous avons appris avec plaisir par la voix du caissier qu'au 31 décembre dernier il n'y avait pas un centime d'intérêt en souffrance. Ceci dénote non seulement une bonne gérance des comptes débiteurs par les dirigeants et surtout par le caissier, mais la volonté des sociétaires de répondre avec discipline et ponctualité à leurs engagements. Il adresse des félicitations à tous les membres de la société et espère que cela continuera à l'avenir. Il encourage à amortir les dettes dans la mesure du possible et à pratiquer l'économie dans le véritable esprit raiffeiseniste.

M. le président A. Puippe nous entretient ensuite de questions très intéressantes, entr'autres du cautionnement et il exprime sa satisfaction de voir les beaux progrès réalisés par notre Caisse dont tous les intérêts sont payés, chose qui mérite d'être mise spécialement en relief. Il termine par des paroles d'encouragement et engage en particulier les membres à soutenir les Comités et le caissier, à les défendre même, lorsqu'ils sont critiqués injustement.

M. Eggs Alexis remplace M. Eggs Auguste dans le Comité de direction, les autres membres et le caissier sont réélus à l'unanimité. Ensuite ont lieu l'appel nominal et la distribution de l'intérêt de la part d'affaires.

Le président leva la séance et la soirée continua avec la plus grande cordialité, devant le traditionnel verre d'amitié offert par la Caisse.

BEX (Vaud).

Pour la 3^{me} fois, l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel de Bex s'est tenue à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Paquier, président. Une trentaine de mutualistes y participaient.

Le rapport des comptes, présenté par M. E. Vauthey, caissier, marque un roulement général de Fr. 92.796,— en 270 opérations. Le bilan porte à l'actif Fr. 61.187,65.

Au cours de cette séance, M. Tenthorey, caissier de la Caisse de Crédit Mutuel du Sépey et secrétaire de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, fit une *causerie* des plus intéressantes et des plus appréciées.

Fondée en 1937, la Caisse Raiffeisen de Bex avance lentement mais sûrement.

MEZIERES (Vaud).

La Caisse de crédit mutuel de Mézières et environs a tenu son assemblée générale le 26 février à l'Auberge communale. Une trentaine de membres avaient répondu à l'appel.

A l'ouverture de la séance, M. Constant Jordan, président, rappela la mémoire des disparus au cours de l'exercice 1939 et donna lecture du rapport du comité de direction. Après avoir relaté les événements survenus l'automne dernier et la situation peu favorable de l'agriculture, il constate avec plaisir que les répercussions ne se sont pas trop fait sentir sur la marche des affaires. Notre population a fait preuve de calme et de confiance, preuve en soit l'augmentation des dépôts en caisse d'épargne, où le taux a pu être élevé au 3 %. Le Comité se plaît à reconnaître la *bonne discipline qui règne au sein de la société*. Le rapporteur termine en adressant ses remerciements sincères au dévoué caissier, M. Albert Cavin, et à M. A. Destraz, président du Comité de surveillance, qui renonce à son mandat après une activité féconde au sein de ce dernier.

Du rapport du caissier, M. A. Cavin, nous relevons ce qui suit : le mouvement de fonds a atteint la somme de Fr. 1.596.499 et le bilan se monte à Fr. 761.768,30 ; la caisse d'épargne compte 280 carnets avec Fr. 577.819,— ; le compte des débiteurs ascende à Fr. 414.277,—. La fortune de la caisse est de Fr. 26.810,—, et le bénéfice de l'exercice, de Fr. 1408,65.

Les membres des deux Comités, soumis à réélection ont été confirmés. M. Frédéric Pasche, ancien syndic de Servion, a été élu membre du Comité de surveillance en remplacement de M. A. Destraz.

La séance prit fin par l'agape traditionnelle agrémentée de productions diverses.

MOLONDIN (Vaud).

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 19 février, dans la grande salle de Molondin.

M. Auguste Vallon présidait et M. Henri Viénet tenait le procès-verbal.

Le premier objet important à l'ordre du jour était la reddition des comptes de l'exercice 1939. Durant l'année écoulée, le mouvement général s'est élevé à Fr. 2.532.375,— en 2228 opérations. L'exercice laisse un bénéfice net de Fr. 4315,— qui porte les réserves à Fr. 66.920,—. *Le montant du bilan atteint Fr. 1.457.597,— en augmentation de Fr. 44.586,— sur l'année précédente.*

M. Auguste Vallon, président du Comité de direction, et M. Louis Baatard, président du Conseil de surveillance, ont présenté à l'assemblée des rapports complets sur l'activité déployée par ces organes en

1939. Une fois de plus, il est rendu un juste hommage au dévouement désintéressé des membres de ces Conseils.

Puis il est proposé à l'assemblée de réviser l'article premier du règlement d'exécution qui prévoit que les dépôts d'épargne ne peuvent dépasser un total de 1 million et demi. Ensuite de la revision votée, sur proposition des Comités, ce plafond sera élevé à 2 millions. C'est là le meilleur indice que la Caisse de Molondin administrée d'après les principes éprouvés de Raiffeisen, est dans une situation solide à tous égards. La proportion des actifs liquides par rapport aux engagements est excellente. *C'est une institution de crédit agricole consciente de sa mission économique et sociale, et à laquelle les quelque 130 membres restent fidèlement attachés.*

Le renouvellement partiel des Comités n'a pas amené de modifications dans leur composition. M. Auguste Golay est également confirmé dans ses fonctions de caissier, qu'il remplit avec un savoir-faire et une distinction dignes d'éloges.

PUIDOUX-CHEXBRES (Vaud).

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 24 février, présidée par M. Louis Chevalley, en fonction depuis 27 ans. Après la lecture d'un excellent procès-verbal de la précédente assemblée rédigé par M. Maurice Jaunin, secrétaire, on passe à l'ordre du jour.

Le rapport du Comité de direction énumère d'abord quelques-unes des circonstances de la plus haute importance qui ont influencé le cours des affaires ; la gestion en a été rendue plus difficile et a exigé un surcroît de réflexion et de prudence. Puis ce fut la guerre !... Comment se comporterait notre clientèle ? Verrait-on un run se produire comme aux premiers jours d'août 1914 ? Dans nos communes le calme et la confiance ne cessèrent de régner, et il faut louer la sagesse de nos déposants. Il y eut sans doute de nombreux retraits en caisse d'épargne, mais par petites sommes, et il était facile de deviner que cet argent était employé à faire des provisions ; à aucun moment ce ne furent des retraits massifs qui auraient dénoté de l'affolement ou de la terreur. Le rapport relate l'une des phases de la grave séance du dimanche 27 août ; l'orage menaçait paraissait ne pas devoir tarder d'éclater, on allait se trouver en face d'une situation nouvelle, il fallait envisager soigneusement les possibilités de la Caisse et faire le point. Le montant total de l'encaisse du coffre-fort, du solde du compte de chèques postaux et des dépôts à vue ascendait à très près de Fr. 200.000 ; la Caisse possédait Fr. 220.000,— d'actifs facilement mobilisables, ce qui fait que plus de Fr. 400.000,— étaient à la disposition du caissier pour répondre aux demandes de fonds qui auraient pu se formuler. Cette situation avantageuse est maintenue.

Le caissier commente ensuite les diverses parties de la comptabilité, souligne l'augmentation des dépôts d'environ Fr. 60.000 ; il relève la concordance des postes du bilan lequel est consolidé du fait qu'environ le 50 % des dépôts sont des obligations à terme.

M. Jean Chappuis, président du Conseil de surveillance, dans un rapport qui reflète une grande expérience des affaires, se réjouit du développement constant de notre

association et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui en sont les artisans.

Avec le 27^{me} exercice, notre Caisse atteint une importance imprévisible ; les données qui suivent le prouvent : *Fr. 3,1 millions de mouvement de caisse en 2176 opérations ; Fr. 1.519,768,40 de bilan ; Fr. 101,000 de fonds propres et 147 sociétaires.*

Puisse l'esprit d'étroite collaboration et de parfaite entente régner toujours entre les organes de direction, de gérance et de surveillance ; c'est le gage sûr pour l'avenir et la sécurité de la Caisse dont l'utilité n'est plus à démontrer. S.

YVONAND (Vaud).

Notre Caisse a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence de *M. F. Payot*, président. *M. Louis Durussel*, secrétaire, tenait le procès-verbal.

Après l'appel, le président ouvre la séance en rappelant le souvenir de deux membres décédés en 1939 ; ce sont MM. Paul Vernez, qui siégea 7 ans au Conseil de surveillance et en fut le dévoué président durant 4 ans, et Constant Besson.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la dernière assemblée générale, puis du rapport du Conseil de direction par son président, pour l'année 1939. *M. Potterat*, député, vice-président du Conseil de surveillance, lit ensuite le rapport qu'il a rédigé au nom du dit Conseil. Ces deux rapports sont adoptés sans observations. Puis le caissier, *M. Vuilleumier*, donne un résumé des comptes de l'exercice 1939, lesquels accusent un mouvement général d'affaires de Fr. 776,700.—, avec un modeste bénéfice net de Fr. 1195.—, ce qui porte le fonds de réserve à Fr. 34,649.—. La somme du bilan est de Fr. 646,512,80. Les nouveaux taux à appliquer pour l'exercice 1940, et adaptés aux conditions actuelles du marché de l'argent, sont présentés à l'assemblée. On en arrive ensuite aux nominations statutaires ; il s'agit, en effet, de nommer un nouveau membre du Conseil de surveillance, vu le décès de son président ; *M. John Vernez*, de la Mauguettaz, est élu par acclamation. *M. Potterat*, vice-président jusqu'à maintenant, passe à la présidence. Au Conseil de direction, *M. R. Genillod* est confirmé, par acclamation également, dans son mandat de vice-président.

Une proposition tendant à ce que la Caisse fasse un geste généreux en faveur du Don national est admise d'emblée. Après cela, il est agréable à chacun de toucher le dividende annuel de sa part sociale, lequel reste fixé à 5 % net.

Mais il y eut encore dans la 2^{me} partie de cette assemblée quelque chose qui n'était pas à l'ordre du jour et fut une surprise pour beaucoup. Il y aura en effet 30 ans, ce printemps, que fut créée la Caisse Raiffeisen d'Yvonand. Aussi était-il réservé à *M. A. Golay*, de Molondin, membre du Comité central de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen et président de la Fédération vaudoise des dites Caisses, de remettre à notre Caisse, de la part du Comité central suisse, un *diplôme d'honneur pour 30 ans de sociétariat et d'activité raiffeiseniste* ; puis à *M. Payot*, membre fondateur, et durant 30 ans, président du Conseil de direction, une lettre-adresse de félicitations et remerciements, accompagnée

d'un témoignage tangible de reconnaissance. *M. Payot*, à qui ce double témoignage fait visiblement plaisir, remercie avec émotion et modestie.

Merci encore à *M. Golay*, qui fut lui aussi un des premiers pionniers qui œuvrèrent à la fondation de notre Caisse et de plusieurs autres encore en terre vaudoise, de nous avoir fait l'honneur et le plaisir de sa présence et merci aussi pour les encouragements qu'il nous a apportés et ses renseignements si intéressants sur le mouvement raiffeiseniste en Finlande en particulier.

Les absents ont eu, une fois de plus, le tort de s'être abstenus de prendre part à cette assemblée qui fut en même temps, cette fois, un jubilé, avec sa conclusion traditionnelle autour du verre de l'amitié.

E. P.

Correspondance

M. P. T. à L.

Représentation des sociétés à l'assemblée générale.

L'art. 8a des statuts normaux prescrit que les personnes juridiques se font représenter à l'assemblée générale par une *personne munie d'une procuration*. La même personne ne peut accepter qu'une représentation.

Ces dispositions sont à interpréter dans ce sens qu'un sociétaire ne peut accepter la représentation que d'une société, ce qui lui donne pratiquement droit au maximum à deux voix à l'assemblée, la sienne et celle de la société qu'il peut représenter.

A M. O. Z. à C.

A propos du droit de rétention.

Si le bétail offert en gage se trouve dans une ferme, dans un bâtiment loué ou s'il est logé dans une écurie étrangère, le bailleur doit fournir une déclaration écrite comme quoi il consent à l'engagement du bétail en question et renonce expressément jusqu'à concurrence du montant qui sera dû à la Caisse à son droit de rétention de bailleur. (Art. 286, al. 3 resp. art. 272/4 du Code des obligations).

En vertu de ce droit de rétention, le bailleur peut en effet retenir et réaliser le bétail pour couvrir des fermages impayés. La déclaration précitée a pour effet de placer l'engagement de bétail en faveur de la Caisse en *premier rang* et de lui éviter ainsi toutes difficultés ou dommages qui pourraient résulter pour elle si le bailleur faisait valoir son droit de rétention.

Bibliographie

Le paysan suisse, sa patrie et son œuvre.

Tel est le titre du magnifique volume 1) publié par le professeur Laur à l'occasion de l'Exposition nationale suisse et dont l'édition française vient de sortir de presse. L'érudit défenseur de notre paysannerie y étudie, dans toutes ses branches, les con-

1) Un vol. de 722 pages, in-16, illustré, édité par l'Union suisse des paysans, Brougg, 1939.

ditions et l'évolution de l'agriculture suisse au vingtième siècle. Il convient de féliciter l'auteur et les traducteurs de cette magnifique monographie richement illustrée qui constituera pour la génération présente et pour la postérité un véritable document historique de l'œuvre de notre paysannerie, des conditions de tout genre dans lesquelles elle s'accomplit et de ce que les agriculteurs, leurs associations et leurs organisations ont réalisé au cours des quarante dernières années.

Terre natale, climat, sol, peuple, nation, histoire de l'agriculture, formation scolaire et professionnelle du paysan, organisations, syndicats, législations, constituent les cinq premiers chapitres. Ensuite viennent le régime agraire de la Suisse, les divers capitaux vifs ou morts, la technique agricole, la formation des prix, les systèmes culturels, les industries annexes et le bilan de l'exploitation agricole. L'ouvrage se termine par des considérations sur la vie du paysan et l'importance, pour le bien-être du peuple suisse, du maintien de la paysannerie. L'œuvre est très richement illustrée et il convient de louer également les photographes de leur réel talent ; on revit en le feuilletant les heures passées à l'Exposition dans les galeries de la Hohenstrasse ou sur les rives du Riesbach, et on rencontre bien des figures entrevues, bien des paysages connus de notre belle campagne suisse.

Une place est réservée à l'institution du *crédit mutuel*. L'auteur signale l'activité des Caisses Raiffeisen et expose les beaux résultats réalisés par l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, et conclut : « Au cours des deux dernières décennies, le mouvement Raiffeisen a gagné tous les cantons ; il a rendu de grands services à l'agriculture, d'une façon générale et pendant la guerre, en particulier. Grâce à une gestion prudente et avisée, l'Union suisse des caisses de crédit mutuel a été préservée des douloureuses surprises qui ont ébranlé différents établissements financiers, grands et petits ». Deux belles photographies montrent, l'une une cosse ferme vaudoise, l'autre la maison communale d'un village zurichois, toutes deux sièges d'une Caisse Raiffeisen.

Nous souhaitons à ce beau livre la place à laquelle il a droit dans le foyer paysan et dans les bibliothèques des associations et organisations rurales.

MOT DE LA FIN

Le jeune Gaston est apprenti dans une maison de banque. Malgré ses 18 ans, il a déjà une bonne amie. Au cours d'une promenade sentimentale, Gaston interroge tendrement sa bien-aimée :

— Chérie, me suivrais-tu même si je devais m'expatrier dans un pays lointain ?

— Mais, Gaston, qu'est-ce que cela veut dire, s'écrie la jeune fille tout à coup anxieuse ; tu ne gères pourtant encore que la caisse des timbres... !

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.